



Probleme de succession

Par pigeon122

bonjour,

Mon père qui est décédé en novembre 2014 avait 2 maisons qui deviennent donc en indivision avec mon frère. Chez le notaire j'ai dit que je voudrai en acquérir une et donner la moitié de la valeur à mon frère, quant à la deuxième, elle serait vendue .

Mais mon frère ne veut pas que je l'achète et préfère la vendre à un inconnu. En a t il le droit et que puis je faire ? Si aucune solution amiable n'est possible combien de temps a t on pour régler le problème ? et comment? hormis la vente aux enchères ?

Cordialement, en attendant votre réponse.